



ENCADR'FLASH

NAO 2026 :
l'encadrement est encore
la variable d'ajustement budgétaire de l'entreprise !



La réunion de « négociation » du 10 mars a acté l'absence de mesure salariale significative permettant de compenser l'inflation pour l'encadrement.

Seules mesures proposées par la Direction :

- +20€ pour la prime de travail des samedis (+15€ au 01/07/26 et +5€ au 01/12/26)
- Prime de travail des dimanches et jours fériés portée à 51,40€ au 01/07/2026 (suppression du premier palier)
- Transfert de 5 points de la prime de responsabilité (ou de qualification/pénibilité opérateurs) vers le salaire de base
- Alimentation du CET fixée à 15 jours de repos fixe (contre 12 en 2025) et monétisation possible de 25 jours (contre 22 en 2025)
- **Interpellée sur la hausse probable de l'inflation dans les semaines à venir compte-tenu du contexte géopolitique, la Direction s'est engagée à rouvrir si nécessaire des discussions**



Nous déplorons encore une fois des mesures NAO applicables en cours d'année et non sur une année pleine, qui viennent entamer significativement le potentiel de négociation salariale de l'année suivante.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP,
cette inéquité de traitement envers les encadrants n'est plus acceptable,
alors que les NAO sont censées concerner l'ensemble des salariés de l'entreprise.